

ENQUÊTE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLAS- SÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Demande introduite par : **THOMAS & PIRON sa**, dont les bureaux sont établis La Besace 14 à 6852 Our-
Paliseul,

ayant trait à un terrain sis : **sentier Muraes à 1440 Braine-le-Château**

cadastéré : **1^{re} division, section C, n° 187G2, 187H2**

en vue d'obtenir le permis unique / Classe 2 pour **Construire une habitation 3 façades et exploiter un
système d'épuration individuelle en dérogation à l'obligation de raccordement à
l'égout**

Écarts au GCU :

- Densité supérieur à 15 logements à l'hectare
- Hauteur sous corniche du volume principal en façade avant supérieure à 5.5m
- Hauteur sous corniche du volume secondaire à moins d'un mètre de différence avec le volume principal
- Rapport vide et plein inférieur à 20 % en façade

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **20 octobre 2026**

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clô- ture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
14 octobre 2026	20 octobre 2026	salle du Conseil de la mai- son communale le 4 novembre 2026 à 11:00	Collège communal rue de la Libération 9 1440 Braine-le-Château

1^{er} élément d'analyse de la Région Wallonne :

« Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement. À l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portent sur le risque de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines. Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable. [...] Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est donc pas nécessaire. »

Autorité compétente : Le Collège communal :

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la de-
mande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté auprès du service environnement de l'administration communale, rue de la Libéra-
tion 9 à 1440 Braine-le-Château, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi soir sur rendez-vous**.
La personne souhaitant consulter le dossier le mercredi soir doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre
heures à l'avance auprès du Conseiller en environnement, Mathieu BAUDELET (tél. 02/588.21.33) ou, à défaut,
auprès du Collège communal.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le
délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Braine-le-Château, le 13 octobre 2026

La Directrice générale ,


Laurie TORBEYNS

Par ordonnance,



Le Bourgmestre ,


Nicolas TAMIGNIAU